



## L'ÉDITO

**La CGT n'est plus la 1ère organisation syndicale de France ?**

C'est ce que proclamait la plupart des pseudos spécialistes qui se bouscuaient dans les médias pour commenter l'actualité au moment de la bataille contre la loi TRAVAIL.

Le 3 février tombaient les résultats des élections pour les salariés des Très Petites Entreprises TPE (entreprises - de 11 salariés).

Avec 323 622 votes exprimés, le résultat est bien plus significatif que n'importe quel sondage bidonné...

CGT	CFDT	FO	UNSA	Solidaires
25,12 %	15,49 %	13,01 %	12,49 %	3,50 %

Ces salariés qui n'ont pas le droit d'avoir un syndicat dans leur entreprise, n'ont pas voté comme le leur indiquaient les commentateurs de plateau télé !

Oui ! La CGT reste sans doute le syndicat de ceux qui ont peu de droits, mais ce résultat doit encourager chacun d'entre nous à se poser une question :

**Et si la CGT était plus forte partout, y compris aux Finances Publiques, les gouvernements successifs aux ordres du MEDEF pourraient-ils mettre en œuvre leur plans de destruction des acquis sociaux ? ●**

## 7 Mars en GREVE et en MANIFESTATION avec toute la fonction publique !

La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la Fonction publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plusieurs années. Refusant toute forme de fatalisme, la CGT Finances Publiques considère que la période actuelle est celle où nous devons nous faire entendre pour porter haut et fort nos revendications.

Nous pouvons changer les choix politiques qui ont décidé de l'austérité pour la DGFIP.

**La CGT Finances Publiques propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques.**

**La CGT défend une vision du service public qui part des besoins sociaux et pas des règles budgétaires.**

Parce que nous voulons pouvoir remplir pleinement nos missions de services publics, il est indispensable que nous disposions des moyens humains, logistiques et réglementaires à la hauteur des besoins de nos usagers.

**Pour la CGT Finances Publiques, il n'y a qu'une façon de faire plier la direction générale : l'action tous ensemble !**

Parce que nous ne gagnerons pas en restant isolés, la CGT Finances Publiques s'inscrit pleinement dans les initiatives lancées dans toute la Fonction Publique pour le 7 mars, c'est pourquoi elle a décidé d'appeler à la grève pour participer à toutes les actions prévues ce jour là.

**Pour la CGT, l'indépendance syndicale ne saurait se confondre avec l'immobilisme.**

L'indépendance syndicale, c'est faire de l'intervention des personnels une condition indispensable pour imposer d'autres choix.

L'indépendance syndicale, c'est porter haut et fort nos légitimes revendications quelle que soit la période, quelle que soit la couleur politique du pouvoir.

L'indépendance syndicale, c'est peser pour orienter nos missions publiques vers la satisfaction des besoins sociaux.

**Dès lors, à la DGFIP comme ailleurs faisons entendre notre voix ! Portons nos exigences au moment où l'avenir du pays est mis en débat !**

**Pour cela, le 7 mars, mobilisons nous par la grève et la manifestation ! ●**



*« Ceux qui luttent ne sont pas sûr de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu »  
Berthold BRECHT*

Contact: CGT Var Finances publiques, Hôtel des Finances, 20 place Noël BLACHE, 83000 TOULON.  
Tel: 04.94.22.82.65 Mail: [cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site : [www.financespubliques.cgt.fr/83/](http://www.financespubliques.cgt.fr/83/)



## ENTRETIEN D'ÉVALUATION : vers une individualisation de la rémunération

L'objectif de rémunération au mérite est désormais engagé par la combinaison de la mise en place du parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et de la modulation indemnitaire (RIFSEEP).

Retour sur un dispositif régressif et contraire à la démocratie sociale.

Les organisations syndicales de la fonction publique (CGT, FO et Solidaires) représentant une majorité de voix aux élections professionnelles, ont en effet refusé de signer le protocole d'accord issu de la négociation portant sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) des agents de la fonction publique.

Ce dispositif PPCR a donc été imposé en contournant la loi du 5 juillet 2010 dite de « rénovation du dialogue social dans la fonction publique » qui prévoyait un « accord majoritaire », tel que prévu lors des accords de Bercy de 2008.

Ainsi, parmi les mesures du dispositif du parcours professionnel carrières, rémunérations (PPCR), est instaurée une durée fixe dans l'échelon des grades de la catégorie B, à compter de 2017 et des catégories A et C à compter de 2018.

La conséquence est la fin de l'attribution aux agents évalués, du bonus d'accélération de l'avancement dans l'échelon suivant du grade.

La mise en place de PPCR aboutit à la modification du dispositif d'évaluation qui a supprimé pour les B et à l'horizon 2018 pour les A et C, la réduction de 1 ou 2 mois de la durée dans l'échelon de la carrière des agents de ces catégories.

Les bases de la rémunération au mérite sont désormais engagées à la DGFIP.

Pour ce faire, un système de reconnaissance (RIFSEEP) va être instauré qui va se traduire par une mise en compétition des agents et une individualisation de la rémunération, selon le poste et les missions exercées, par une modulation indemnitaire appelée Indemnité principale mensuelle de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et par un complément indemnitaire lié au résultat.

Cette mise en concurrence des agents va aboutir à déroger à l'unicité du statut et aux grilles de rémunération telles que nous les connaissons aujourd'hui. •

## Fusion SPF Enregistrement

Le DDFIP du Var, contre l'avis ultra majoritaire des agents concernés et l'avis unanime des organisations syndicales au CTL a décidé d'imposer la fusion des services SPF et enregistrement à Toulon comme à Draguignan.

Aucune discussion réelle et sérieuse n'a pu avoir lieu, le DDFIP avait déjà tout décidé à l'avance.

La Direction n'a cessé de mentir aux agents :

=> A ceux de l'enregistrement, en leur faisant miroiter une affectation SPFE alors que cette structure n'existe pas !!!

=> En indiquant qu'il n'y aurait pas d'impact dans les services non concernés par la fusion aux Collettes et à Vert Coteau !

Mieux, la DGFIP a adopté, contre l'avis de tous les syndicats nationaux, une règle obligeant les agents de l'enregistrement à suivre le service transféré alors que ces agents ne sont pas affectés aujourd'hui enregistrement mais bien SIE.

Cette fusion est l'exemple même de ce qui nous attend tous à terme : des changements d'affectation forcés !

La **CGT n'accepte pas ces diktats**. Elle continuera à se battre CONTRE et elle quittera les Comités Techniques à chaque fois que l'administration refusera le dialogue, elle ne cautionnera pas les coups de force de la DDFIP ! •



## Restructurations - Is it really SIRHIUS ?

Le groupe de travail dédié à SIRHIUS (système d'information des ressources humaines), nouvel outil de prise en charge administrative et de paye, a scellé le sort des RH versant Gestion Administrative. A l'horizon 2019, le service ayant en charge la gestion administrative de nos dossiers aura disparu.

Des RH ne subsisteront plus, à Toulon, que les divisions du service aux agents et grandes campagnes. La gestion des dossiers de l'ensemble des agent-e-s de la DGFIP sera regroupée dans une dizaine de centres répartis sur toutes la France (St Brieuc, Tours, Lille...). Un centre d'appel unique (service d'information aux agent-e-s) sera chargé de répondre aux questions des collègues (formuel ou téléphone).

**Pour la CGT, la gestion des personnels doit se faire au plus près des agent-e-s.** En effet, il est important, compte tenu de la variété des situations dans lesquelles peut se trouver chaque agent au cours de sa carrière, que les services du personnel puissent les anticiper pour éviter d'amplifier des difficultés financières et personnelles. •



## Le Prélèvement A la Source (PAS) dans les SIE ou « comment faire compliquer alors que c'était si simple »...

En ce qui concerne l'impact sur la charge et l'organisation du travail dans les Services des Impôts des Entreprises, dans l'introduction de la note n° 2016-12-5720 du 11/01/2017, Bruno PARENT « himself » affirme que « les taxations d'office seront rares, car réservées aux cas avérés de rétention du PAS par les collecteurs ». Notre directeur général serait-il soudainement frappé d'amnésie ? A-t-il oublié l'exemple de la TVA et le fait que les entreprises, en difficulté ou malhonnêtes, s'en servent pour leur trésorerie ? Pourquoi en irait-il différemment pour l'impôt sur le revenu ? Veut-il que nous lui rappelions ce que coûte à l'État la défaillance de paiement en matière de TVA ? N'en déplaise à M. PARENT, les taxations d'office ne seront pas rares, sans parler de celles qui seront effectuées par les services de contrôle.

Dans les « principes de la réforme », la Direction Générale indique que le PAS rendra le paiement de l'impôt contemporain de la perception des revenus. Cela est **déjà** le cas avec le prélèvement mensuel, librement choisi par un nombre croissant de contribuables. Cette liberté disparaît donc.

Alors que le SIE est connu pour être le service de la DGFIP qui gère le plus d'impôts (BIC, BNC, BA, IS, TVA, CFE, CVAE, TS, RCM, ...), on lui en rajoute encore un, l'OCFI (occurrence fiscale) PAS. Et on lui rajoute également dans l'importante population qu'il gère déjà, tous les collecteurs qui sont actuellement absents dans GESPRO, à savoir les employeurs publics, associatifs, ... N'en jetez plus, **la coupe est pleine !** Et elle risque même de déborder avec la « goutte d'eau » du PAS !

On charge aussi ce bon vieux MEDOC, avec la création de deux sous-dossiers dédiés au PAS. Si l'application et le calcul des amendes seront automatisés, la suivi du recouvrement sera assuré par le SIE. Heureusement, les taxations d'office seront rares ... Les procédures de recouvrement seront identiques à celles mises en œuvre pour la TVA, avec le même taux de réussite (45 % pour le GF18) ?

Sans parler des entreprises qui tomberont en procédure collective. L'on connaît à la DGFIP, et notamment dans nos PRS sinistrés, le taux de recouvrement des créances des procédures collectives ...

Comme pour tous les autres aspects du PAS, la DG se veut rassurante en ce qui concerne l'accompagnement de la mesure : « Le dispositif envisagé pour l'accompagnement de la déclaration en ligne et son paiement dématérialisé, limitera la part des sollicitations des usagers adressées aux SIE ». S'il y aura des guichets dédiés au soutien technique apporté aux collecteurs, ce sont quand même les **SIE qui seront en première ligne**. Ce sont eux qui devront répondre aux questions portant sur les échéances déclaratives, sur le paiement et l'apurement des restes à recouvrer, ...

En résumé, pour la DG, tout va aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. L'histoire des SIE et l'expérience des agents nous prouvent, hélas, le contraire. D'autant plus, qu'alors que moult tâches supplémentaires vont incomber aux SIE, nulle part il n'est fait mention de créations de postes pour assurer ces nouvelles missions. Au contraire, puisque l'on continue à supprimer des emplois dans ces services.

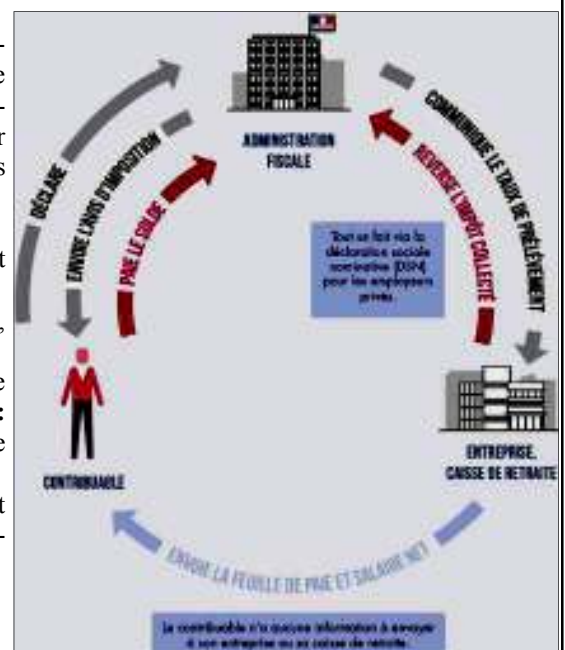
Pour finir, cette réforme s'annonce également compliquée pour les collecteurs et les particuliers car vont intervenir :

=> **plusieurs collecteurs** (entreprises, caisses de retraites, collectivités locales, particuliers, ...) alors qu'il n'y en avait qu'**un seul : l'État**

=> **plusieurs interlocuteurs** pour les particuliers : les tiers-collecteurs pour le recouvrement et la DGFIP pour l'assiette, alors qu'il n'y en avait qu'**un seul : l'État**. C'est la remise en cause du principe tant vanté par l'Administration de l'I.F.U. (Interlocuteur Fiscal Unique)

=> **plusieurs interlocuteurs** pour les collecteurs : le GIP-MDS (Groupement d'Intérêt Public pour la Modernisation des Déclarations Sociales) pour l'information technique et juridique, et le SIE pour tout sujet relatif au recouvrement.

**Le PAS ne doit pas passer ! Il doit être abandonné ! •**



### SALAIRES

Le point d'indice a augmenté (0,6 % au 01/10/2016, 0,6 % au 01/02/2017, soit 1,2 %) pourtant, vous n'avez rien vu sur votre fiche de paye !

Eh oui, cette mini hausse du point d'indice a été, en partie, absorbée par l'augmentation du taux de retenue pour pension civile (cf décret de 2013) qui est passée de 9,78 % à 10,03 % et qui atteindra 10,86 % en 2020. •





## L'amiante reste un vrai danger pour tous : La DDFIP du Var concernée !

Depuis des années la CGT des Finances Publiques du Var se bat pour protéger les agents du danger que représente l'amiante dans certains de nos sites.

Dans un premier temps, au moment où éclatait le scandale de l'amiante et jusqu'au milieu des années 2000, le Ministère avait décidé de retirer progressivement l'amiante dans tous ses bâtiments domaniaux.

Puis, **pour de simples raisons budgétaires**, Bercy a décidé de ne plus forcément retirer l'amiante, considérant qu'on pouvait encapsuler, c'est-à-dire recouvrir les sols amiantés par exemple.

Dans le Var certains sites sont encore amiantés :

A Toulon: Vert Coteau, la Cité Administrative, Les Lices et St Bernard en partie.

A Draguignan : Les Collettes  
A Fréjus.

Il n'est par ailleurs pas exclu que l'on puisse trouver de l'amiante dans d'autres bâtiments puisque la réglementation ne prévoit qu'un examen visuel pour la recherche d'amiante dans les bâtiments.

C'est donc au moment d'effectuer des travaux sur des cloisons, des plafonds ou des sols, qu'il faudrait effectuer des prélèvements afin de savoir s'il existe de l'amiante non visible (à l'intérieur d'une cloison par exemple).

Le message de l'administration depuis des années est le même: *l'amiante ne serait dangereuse que dans les flocages ou les sols amiantés très abîmés.*

C'est oublier le premier des dangers, à savoir le percement ou le découpage de matériaux amiantés. Cela peut fréquemment se produire compte tenu du nombre important de travaux de restructurations dans nos services.

Cela sera le cas, par exemple, sur les sites des Collettes et de Vert Coteau dans le cadre de l'aménagement des services SPF qui vont accueillir l'enregistrement.

samment de fibres durant une simple opération de percement de quelques minutes !!!!

Le site officiel de l'INRS consultable depuis nos postes intranet explique clairement la situation ( <http://www.amiante.inrs.fr> ).

Il aura fallu des années de bataille, souvent avec l'appui des agents, pour obtenir la protection des sols à Vert-Coteau et à la Cité Administrative de Toulon.

Il aura aussi fallu se battre en CHSCT pour que soit apposée la signalétique amiante dans les sites afin que les entreprises qui interviennent soient informées de la présence d'amiante.

Enfin les Documents Techniques Amiante concernant chaque bâtiment font l'objet de rappels constants de la part des représentants du personnel au CHSCT tant il est difficile de les faire mettre à jour.

Le 27 février, une manifestation aura lieu pour rappeler le scandale que constitue la contamination dans l'immeuble amianté du Tripode à Nantes occupé durant des années par le Ministère des Finances et celui des affaires étrangères.

Alors qu'une étude épidémiologique a démontré que nos collègues du Tripode meurent en moyenne six ans plus tôt que les autres agents, BERCY refuse toujours de reconnaître cette immeuble (détruit en 2005) comme site amianté.

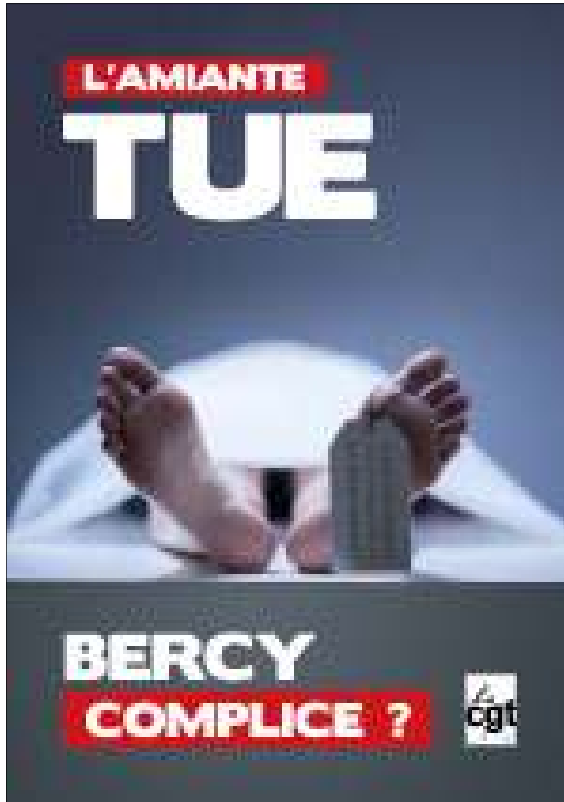
D'autres affaires éclatent comme au Centre des Finances publiques du Havre récemment.

### Dans le Var, la CGT va poursuivre le combat pour :

- ☞ Protéger immédiatement toutes les surfaces détériorées
- ☞ Obtenir le désamiantage à terme de toutes les zones amiantées
- ☞ Intervenir avant tout travaux afin de détecter la présence éventuelle d'amiante
- ☞ Obtenir pour tous les agents ayant pu être exposés une attestation

**Plus que jamais nous avons besoin de votre vigilance et de votre intervention pour faire plier BERCY sur le sujet de l'amiante.**

**L'amiante c'est mortel !  
La santé n'a pas de prix !**



Il nous faut combattre les idées assénées par le patronat français et relayées par certains Directeurs dans notre administration. Il n'y aurait que les professionnels ou les gens exposés durant des années qui seraient potentiellement en danger. C'est totalement faux! Vous pouvez respirer suffi-

